



ACCES ENTREPRENEURS CONCRETISER MON PROJET DE CREATION D'ENTREPRISE

6 semaines en collectif + 2 rdv experts

OBJECTIFS

- **Evaluer** la faisabilité de votre projet
- **Adopter** une approche de l'entreprise (gestion, fiscalité, social, sécurité)
- **Définir** votre stratégie commerciale
- **Construire** et formaliser l'organisation de votre entreprise
- **Finaliser** et valider votre projet avec l'appui de professionnels
- **Valider** son projet auprès d'experts

COMPÉTENCES VISÉES

Construire et conduire un projet entrepreneurial.

PUBLIC & PRÉ-REQUIS

Demandeurs d'emploi inscrits dans le parcours entrepreneur et salariés en activité.

Prévoir une entrée dans le parcours au moins 15 jours avant le début de la formation.

INFORMATIONS COLLECTIVES

CFPPA Le Fresne – Chemin du Fresne
49130 STE GEMMES SUR LOIRE
☎ 02.41.68.60.03

12/12/2017, 21/12/2017, 09/01/2018 à 10h00

CNPH – 43 rue du roi rené
49250 LA MENITRE
☎ 02.41.45.63.95

08/12/2017, 18/12/2017, 05/01/2018 à 09h15

Chambre Régionale d'agriculture des Pays de la Loire
9 rue André-Brouard – CS 70510 – 49105 ANGERS Cedex 2
☎ 02.41.18.60.77

LA PÉDAGOGIE

La formation « PARCOURS ENTREPRENEUR – PAYSAGE/VEGETAL » est une formation-action basée exclusivement sur les projets des participants, et l'expertise des formateurs. Une alternance quotidienne de travaux individuels et collectifs permet à chaque stagiaire d'avancer sur son projet.

COUT DE LA FORMATION

Financé par la région Pays de la Loire pour les demandeurs d'emploi et les OPCA pour les salariés.

PROGRAMME

- Formuler son projet et sa cohérence au métier de Chef d'entreprise
- Conduire une étude de marché et définir sa stratégie marketing
- Réaliser une étude économique et financière
- Choisir son statut et réaliser les démarches administratives et d'assurance
- Préparer son organisation administrative et comptable
- Concevoir des actions commerciales et de communication
- Se sensibiliser à la réglementation environnementale
- Prévenir des risques professionnels et appliquer les obligations réglementaires sur les chantiers
- Assurer la gestion technico économique dans les aménagements paysagers
- Etude des modes de production : conventionnel et biologique
- Intégrer l'éco conception dans les aménagements paysagers
- Manager et gérer des équipes
- S'approprier l'environnement de l'entrepreneuriat
- Conduite de projet et accompagnement méthodologiques

ÉVALUATION DES ACQUIS

Trois temps forts pour mesurer l'évolution des compétences : « présentation projets », « simulation financement » et le jury de fin de formation, composé d'entrepreneurs et de professionnels intervenant quotidiennement auprès des entrepreneurs.

DATES

CFPPA Le Fresne – Chemin du Fresne
49130 STE GEMMES SUR LOIRE

CNPH – 43 rue du roi René
49250 LA MENITRE

Du 18/01/2018 au 15/03/2018

DURÉE

37 jours soit 259 heures de formation
+ 2 rendez-vous individuels post-formation avec un des formateurs.

HORAIRES

de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

INTERVENANTS

La formation « PARCOURS ENTREPRENEUR – PAYSAGE/VEGETAL » est animée par des formateurs permanents de la chambre d'agriculture des pays de la Loire, du CFPPA du Fresne et du CNPH de la Ménitrie, spécialisés en création, reprise et développement d'entreprise. Ils bénéficient de formation continue tout au long de l'année et assurent par ailleurs l'accompagnement d'entrepreneurs en devenir ou installés.

Chambre Régionale d'agriculture des Pays de la Loire
9 rue André-Brouard – CS 70510 – 49105 ANGERS Cedex 2
☎ 02.41.18.60.77
